

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andrée-Anne Viens](#)

<https://www.cadre21.org/membres/81635ac70b5350ed503bc6cd>

Date d'obtention : 2023-06-30 11:15:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

QU'elle encadre de manière structurée les étapes à suivre lors du dévoilement d'une situation de sextage. QU'elle protège aussi l'intervenant en évitant à celui-ci d'être exposé aux photos ou contenus sexuellement explicites. QU'il y a un étroit partenariat entre l'école, le service de police et le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connaîtrai le protocole et pourrai m'assurer que ce dernier est respecté dans son ensemble.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La distinction importante à faire entre un acte impulsif et malveillant.